



Wallonie

URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est le **Collège Coranique et Hadith asbl**, dont le siège est situé à Aiseau, rue Lambot 168.

Le terrain concerné est situé à **AISEAU**, rue **Lambot n° 168** et cadastré section **A n° 50r4 et 50w4**.

Le projet consiste en **la transformation, extension, rehausse du bâtiment (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type semi-urbain comprenant un volume principal et des volumes secondaires ;
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs à la profondeur bâtiment (identique existant) ; au gabarit bâtiment (même volumétrie extension) ; au sens de la toiture (dans le prolongement existant) ; à l'implantation en zone cour et jardins (l'emprise au sol n'a pas changé – l'extension se fait en hauteur).**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/02/2020 au 20/02/2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be

Roselies, le 29 janvier 2020

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,
(s) X. LEFEVRE

Le Bourgmestre,
(s) J. FERSINI